PRO-BARREAU.COM
Formation juridique

WEB-Conférence W WEB-Conférence

Conférence C Conférence

DROIT DES SOCIÉTÉS

Pactes d'actionnaires

Cerner les enjeux pour en assurer une rédaction plus efficace

Objectif

Le pacte d'actionnaires, également appelé pacte d'associés, constitue un outil essentiel de gouvernance des sociétés, complémentaire aux statuts. Ce contrat extrastatutaire permet d'organiser les relations entre associés ou actionnaires et d'aménager leurs droits et obligations grâce à une grande liberté contractuelle. Cette formation permettra aux avocats de maîtriser les mécanismes du pacte d'actionnaires, d'en comprendre les enjeux juridiques et rédactionnels, d'analyser son articulation avec les statuts et d'appréhender les évolutions jurisprudentielles récentes.

Thèmes abordés

Les avantages et intérêt d'un pacte d'actionnaires/associés ; l'articulation entre le pacte statutaire et le pacte d'actionnaire ; l'articulation entre les différents pactes d'actionnaires pouvant régir les rapports ; connaitre les principales clauses communes à tous les pactes d'actionnaires/associés ; connaitre les principales clauses relatives au capital ; connaitre les principales clauses relatives à la situation entre actionnaires/associés ; connaitre les principales clauses relatives aux organes de direction de la société ; appréhender les mécanismes en cas d'inexécution des pactes d'actionnaires/associés ; maitriser les enjeux de la jurisprudence récente sur différents outils.

Programme détaillé

14h00 - 14h10
Introduction

14h10 - 14h40
I. Identifier et articuler les différents instruments conventionnels et statutaires
- Distinguer les différents outils à la disposition des parties : pacte d'actionnaires ou d'associés, sous-pacte et règlement intérieur
- Maîtriser l'articulation entre les statuts, le pacte extrastatutaire et les autres instruments d'organisation de la société
- Examiner les principaux enseignements de la jurisprudence relatifs à leur articulation

14h40 - 15h00
II. Maîtriser les clauses transversales du pacte

15h00 - 15h55
III. Organiser la détention et la transmission du capital

15h55 - 16h05
Pause

16h05 - 16h55
IV. Aménager les droits et obligations des associés

16h55 - 17h25
V. Organiser la gouvernance et encadrer les pouvoirs des dirigeants

17h25 - 18h00
VI. Prévenir et sanctionner l'inexécution du pacte



Conférence animée par

Matthieu Moreau-Cucchi
Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles
Université de Strasbourg

Tarif : 430 €

Date
14 janvier 2027
(14h00 - 18h00 en direct)

Durée
6 heures *
* 4 heures de Webconférence en direct + 2 heures facultatives de validation des acquis à réaliser

Public
Avocats, Juristes

Niveau
Intermédiaire : approfondissement des connaissances et des pratiques

Lieu
Paris ou à distance

FORMATION HOMOLOGUÉE CNB

PRO-BARREAU.COM
Formation juridique

DROIT DES SOCIÉTÉS

Pactes d'actionnaires

Cerner les enjeux pour en assurer une rédaction plus efficace

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE	RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION
☐ Mme ☐ M.	☐ Mme ☐ M.
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Tel.	Tel.
E-mail	E-mail
Société / Cabinet	
Adresse	
CP	Ville

Tarif : **430€ TTC**
Date : **le 14 janvier 2027 de 14h00 à 18h00**

Je choisis de suivre la formation :
☐ **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
☐ **en présentiel** : 3 rue de Nesle 75006 Paris

☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs
A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels
A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement
Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation
Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.